



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTRE

Nom et adresse :

Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) - 54, quai de la Rapée - 75599 Paris Cedex 12
Correspondants : Nom et mail de l'interlocuteur en charge du dossier

Objet de la publicité :

La RATP envisage d'accorder une autorisation d'occupation de son domaine public pour l'espace visé ci-après, en vue d'une activité économique conformément aux dispositions de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Suite à une manifestation d'intérêt spontanée sur l'espace décrit ci-après, conformément à l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, le présent avis vise à recueillir toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Description et destination de l'espace faisant l'objet de l'occupation :

L'occupation concerne la distribution d'un journal gratuit d'informations générales sur l'ensemble du réseau de métro et RER exploité par la RATP.

Contraintes d'occupation :

L'Occupant devra garantir et prendre en charge la pose, la dépose, l'entretien et le remplacement des présentoirs.

L'Occupant devra se soumettre aux règles de l'exploitant concernant les modes et horaires de livraison (livraison en dehors des heures

de pointe, réassort des présentoirs vides...)

Conditions financières :

L'Occupant versera à la RATP une redevance annuelle conformément à l'article L2125-3 du Code Général des Personnes Publiques.

Durée :

La durée de la Convention d'Occupation est d'une durée d'un an renouvelable une fois pour une durée égale.

Demande d'éléments permettant l'étude de la capacité financière du candidat :

Le Candidat devra communiquer à la RATP un KBis de moins de 3 mois, son chiffre d'affaires sur les 3 dernières années ainsi que son actionnariat de référence.

Coordonnées et formalisme de la réponse :

L'envoi des manifestations d'intérêt doit être effectué par mail à l'adresse suivante : aurelie.selle@ratp.fr

La présentation du dossier, motivé et chiffré, est laissée à la libre appréciation du candidat.

Date limite de réponse :

Les manifestations d'intérêt doivent parvenir au plus tard le 20 septembre 2019 avant 10h.